



# COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

## DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE

DAM 2025-015

### ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA CONSTITUTION DES REPAS ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Nous, Pierre EVRARD, Maire de la Commune de Wizernes

**VU,**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La consultation lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article L2113-10 du code de la commande publique pour la fourniture de denrées alimentaires, nécessaires à la confection des repas servis à la cantine scolaire pour l'année 2025/2026,

**CONSIDÉRANT,**

- Les offres présentées pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8

**DECIDE :**

- De passer un accord-cadre avec les entreprises suivantes :
  - ✚ Lot 1 - Viandes et volailles fraîches "sous vide" : PRUVOST LEROY à Saint Hilaires Cottés
  - ✚ Lot 2 - Volailles fraîches « sous vide » : LICQUES VOLAILLES à Licques
  - ✚ Lot 3 - Produits surgelés : SYSCO France à Dieppe
  - ✚ Lot 4 - Poissons frais : PROMER OCEAN à Beauvais
  - ✚ Lot 5 - Epicerie : POMONA EPISAVEURS à Labourse
  - ✚ Lot 6 - produits laitiers et avicoles : PROLAIDIS à Lesquin
  - ✚ Lot 7 - Pain Pâtisseries - Viennoiserie : FRANCOIS à Wizernes
  - ✚ Lot 8 - Fruits et légumes : ROSELLO et Fils à St Laurent Blangy

Fait à Wizernes,  
Le 30 juillet 2025

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Publiée le :

Pierre EVRARD